

PMRA Approved
2014-5809
2014-12-17

| | | |
|---------------|----------|------------------|
| GROUPE | M | FONGICIDE |
|---------------|----------|------------------|

USE BAG

CUIVRE 53W

POUDRE MOUILLABLE FONGICIDE

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT POISON
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 9934
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Cuivre, présent sous forme de sulfate de cuivre basique
53.4%

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT
IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION
IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT:
1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

CONTENU NET: 10 kg

02/11

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec des travailleurs ou des personnes à proximité de la zone, directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS APPLIQUER par voie aérienne.

Afficher une mise en garde aux entrées des zones traitées avisant les travailleurs de l'application de ce produit.

Zones tampons

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 kilomètres/heure dans la zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de cette zone, du côté face au vent).

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE en cas d'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et application localisée.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

| Méthode d'application | Site d'utilisation | | Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des : | | | | Habitat terrestre |
|---------------------------|---|------------------------|---|-------------|---|-------------|-------------------|
| | | | Habitats d'eau douce d'une profondeur de: | | Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de : | | |
| | | | Moins de 1 m | Plus de 1 m | Moins de 1 m | Plus de 1 m | |
| Pulvérisateur agricole * | Choux de Bruxelles | | 10 | 5 | 5 | 3 | 0 |
| | Rosiers | | 15 | 5 | 10 | 4 | 0 |
| | Pommes de terre, piments, aubergines | | 40 | 20 | 20 | 10 | 1 |
| | Fraises, courges, citrouille, melons, céleris, melons d'eau, concombres | | 20 | 10 | 10 | 5 | 1 |
| | Betteraves | | 25 | 10 | 15 | 5 | 1 |
| | Carottes, choux, brocolis, choux-fleur | | 25 | 10 | 10 | 5 | 1 |
| | Épinards | | 15 | 5 | 10 | 4 | 0 |
| | Tomates | | 45 | 20 | 25 | 10 | 1 |
| | Haricots | | 25 | 10 | 10 | 5 | 1 |
| | Houblon | | 35 | 15 | 20 | 10 | 1 |
| Pulvérisateur pneumatique | Abricots, pêches (sauf contre la cloque des feuilles) | Début de la croissance | 45 | 35 | 40 | 30 | 0 |
| | | Fin de la croissance | 35 | 30 | 30 | 20 | 0 |
| | Pêches, nectarines (contre la cloque des feuilles) | Début de la croissance | 40 | 30 | 30 | 20 | 0 |
| | | Fin de la croissance | | | | | |
| | Framboises | Début de la croissance | 55 | 45 | 50 | 40 | 1 |
| | | Fin de la croissance | 45 | 35 | 40 | 30 | 1 |
| | Raisins | Début de la croissance | 60 | 55 | 55 | 45 | 2 |
| | | Fin de la croissance | 50 | 45 | 45 | 35 | 2 |
| | Pommes, poires | Début de la croissance | 60 | 50 | 50 | 40 | 1 |
| | | Fin de la croissance | 50 | 40 | 40 | 35 | 1 |
| | Cadelles, Cassis, Groseilles | Début de la croissance | 55 | 45 | 50 | 40 | 1 |
| | | Fin de la croissance | 45 | 35 | 40 | 30 | 1 |
| | Cerises acides (contre la pourriture ou la pourriture des feuilles) | Début de la croissance | 55 | 45 | 45 | 40 | 1 |
| | | Fin de la croissance | | | | | |
| | Nectarines | Début de la croissance | 45 | 35 | 40 | 30 | 0 |
| | | Fin de la | 35 | 25 | 30 | 20 | 0 |

| | | | | | | |
|--|--|------------|--|--|--|--|
| | | croissance | | | | |
|--|--|------------|--|--|--|--|

* Dans le cas des applications effectuées à l'aide d'un pulvérisateur agricole, l'utilisation d'écrans de réduction de la dérive permet de réduire la largeur des zones tampons. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire de 30 % la zone tampon figurant sur l'étiquette.

| Cultures | Maladies | Le nombre maximum d'application par année | Nombre minimum de jours entre les applications | Dose* |
|----------------------|---------------------|---|--|--|
| POMMIERS POIRIERS | Brûlure bactérienne | 10 | 5 | 1 kg de CUIVRE plus 6 kg de chaux hydratée (bouillie bordelaise) pour 1000 L d'eau |

*REMARQUES

SI LA BRÛLURE BACTÉRIENNE CONSTITUE UN PROBLÈME PEU GRAVE: Traiter pendant la floraison, quand la température est de 21°C.

Pulvériser 3000 L de bouillie par hectare. Ne pas utiliser de STREPTOMYCINE 17 après la pulvérisation du mélange de CUIVRE et de chaux hydratée.

SI LA BRÛLURE BACTÉRIENNE CONSTITUE UN PROBLÈME ASSEZ GRAVE:

Utiliser de la STREPTOMYCINE 17 après l'éclosion des premières fleurs. Ensuite, utiliser de la chaux hydratée après l'éclosion de la moitié des fleurs et en présence des conditions climatiques réelles ou prévues suivantes: température de 18°C et pluie ou température de 18°C et humidité relative de 60% ou plus. Pulvériser 3000 L de bouillie par hectare.

MÉLANGE: Mélanger préalablement la chaux hydratée dans un seau avec assez d'eau pour faire une pâte. Verser celle-ci, à travers un tamis de 0,3 mm, dans la cuve du pulvérisateur. Verser le mélange dans la cuve après avoir rempli celle-ci à moitié d'eau et après avoir mis l'agitateur en marche. Mélanger pendant 15 minutes avant d'entreprendre le traitement. Laisser marcher l'agitateur pendant la pulvérisation, jusqu'à ce que la cuve soit vide.

COMPATIBILITÉ: Ce mélange est incompatible avec tous les autres insecticides et fongicides.

BRÛLURE BACTÉRIENNE: Les insectes comme les pucerons et les cicadelles peuvent progager cette maladie aux plantes saines. Les tiges atteintes qui semblent «brûlées» doivent être coupées 15 cm au-dessous de la partie atteinte et brûlées; désinfecter le sécateur après chaque coupe dans une solution de 1 partie d'eau de Javel pour 4 parties d'eau.

| Cultures | Maladies | Tarifs Maximum | Le nombre maximum d'application par année | Nombre minimum de jours entre les applications | Dose* |
|----------|----------|----------------|---|--|-------|
| | | | | | |

| | | | | | |
|--|---|-------------------|---|----|--|
| POMMES- cv. Mutsu (Crispin) et autres cultivars sensibles tels que Jonagold | Cloque du Pommier (Pseudomonas syringae pv papulans). | 3 kg/ha | 3 | 10 | Les doses sont indiquées en termes de Cuivre 53W poudre mouillable par 3000L d'eau. Employer de la chaux hydratée comme phytoprotecteur à raison de 6kg par 1kg de Cuivre 53W par 1000L d'eau. Maximum de trois traitements par année. Effectuer la première application 10 jours après la chute des pétales et recommencer au besoin à des intervalles de 10 jours. Pulvériser jusqu'au point de ruissellement dans 3000L d'eau/ha. Le délai entre le dernier traitement et la cueillette est de 30 jours. Application terrestre seulement. |
| ABRICOTIERS PÊCHERS (Colombie- Britannique seulement) | Brûlure corynéenne | 4 kg/1000 L | 1 | | Traiter en septembre, après la fin de la récolte. |
| NECTARINES (Colombie- Britannique seulement) | Brûlure corynéenne | 4 kg/1000 L | 2 | 7 | Traiter en septembre, après la fin de la récolte. |
| PÊCHERS | Cloque, Anthracnose | 4 kg/1000 L | 2 | 7 | Traiter en automne, après la chute des feuilles, ou au prin- temps, avant le débourrement. Peut être utilisé avec de l'huile de pulvérisation si le traitement se fait au printemps. Suivre le mode d'emploi sur l'étiquette de l'huile. |

| | | | | | |
|----------------------------|---|-----------------------------|----|----|--|
| NECTARINES | Cloque du pêcher, Anthracnose | 4 kg/1000L | 2 | 7 | Traiter en automne, après la chute des feuilles, ou au printemps, avant le débourrement. Peut être utilisé avec de l'huile de pulvérisation si le traitement se fait au printemps. Suivre le mode d'emploi sur l'étiquette de l'huile. |
| CERISES ACIDES | Pourriture brune, Tache des feuilles | 2 kg/1000 L | 10 | 7 | Appliquer dans tous les arrosages réguliers, sauf l'arrosage de floraison. Ajouter 4 kg de chaux hydratée par 1000 L. |
| RAISINS | Branche moribonde, Mildiou, Pourriture noire | 3 kg/1000 L | 7 | 3 | Appliquer en se conformant aux recommandations du calendrier local des pulvérisations. Ajouter 6 kg de chaux hydratée par 1000 L. Ne pas employer de CUIVRE sur les variétés hybrides ou vinifères françaises. |
| GADELLES CASSIS GROSEILLES | Anthracnose, Phyllostictose du maïs, Blanc de la vigne, Tache septorienne | 3 à 5 kg/1000 L | 4 | 10 | Appliquer en se conformant aux recommandations du calendrier local des pulvérisations. Ajouter 4 kg de chaux hydratée par 1000 L. |
| FRAMBOISIES | Brûlure bactérienne | 5 kg/ha dans 1 000 L d'eau | 4 | 14 | Appliquer une fois avant le début des pluies d'automne. Appliquer 4 kg/ha dans 1000 L d'eau au débourrement, et répéter 2 fois à 14 jours d'intervalle. |
| FRAISES | Tache Foliaire | 2,5 à 3,8 kg/ha dans 1000 L | 5 | 7 | Appliquer selon le calendrier local des pulvérisations. |

| | | | | | |
|---|---|----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | | d'eau | | | |
| HARICOTS | Anthraxnose, Mildiou, Tache bactérienne | 5,5 kg/ha | 6 | 7 | Appliquer assez souvent pour garder les plantes couvertes. |
| BETTERAVES CAROTTES | Tache cercosporéenne | 4 kg/ha | Betteraves: 6 Carottes: 5 | 7 | Traiter selon les recommandations du calendrier local des pulvérisations. |
| CHOUX, BROCOLIS CHOUX-FLEURS | Mildiou, Tache noire, Tache grise | 4 kg/ha | 5 | 7 | Appliquer en se conformant aux recommandations du calendrier local des pulvérisations. |
| CÉLERIS | Anthraxnose, Brûlure alternarienne, Mildiou, Moisissure foliaire, Tache septorienne | 3,8kg/ha | 5 | 5 | Appliquer lorsque les plantes ont de 10 à 12 cm de hauteur et répéter à des intervalles de 7 à 10 jours pendant toute la saison. Varier la dose selon le degré de développement des feuilles. |
| CONCOMBRES (de plein champ) COURGE, CITROUILLES MELONS, MELONS D'EAU | Tache angulaire, Anthracnose Mildiou, Gale | 2,5 à 3 kg/ha | Concombres: 5 Autre: 5 | Concombres: 7 Autre: 5 | Mélanger avec 1000 L d'eau. Traiter selon les recommandations du calendrier local des pulvérisations. |
| AUBERGINE | Brûlure alternarienne, mildiou | 4 kg/ha dans 1 000 L d'eau | 10 | 3 | Appliquer selon le calendrier local des pulvérisations. |
| POMMES DE TERRE | Brûlure alternarienne, Mildiou | 3,8 kg/ha | 10 | 5 | Appliquer lorsque les plantes mesurent de 12 à 18 cm de hauteur. Répéter à des intervalles de 7 à 10 jours. |
| ÉPINARDS | Mildiou, Rouille blanche | 2,5 kg/ha | 5 | 7 | Traiter selon les recommandations du calendrier local des pulvérisations. |
| TOMATES (de plein champ) PIMENTS | Anthraxnose, Mildiou, Brûlure alternarienne, cladosporiose, Tache | 4,5 kg/ha sur les TOMAT | 10 | 3 | Appliquer lorsque les plants ont 15 cm de hauteur et répéter à des intervalles de 7 à 10 |

| | | | | | |
|---------|---|--|---|---|--|
| | septorienne | ES 4 kg/ha sur les PIMENT S | | | jours. |
| HOUBLON | Mildiou | 4-5 kg/1000 L | 4 | 7 | Effectuer quatre applications à des intervalles d'une semaine. |
| ROSIERS | Blanc, Mildiou, Tache noire, Tache foliaire | 5,6 kg/ha | 2 | 7 | Mélanger avec 1000 L d'eau par hectare. Répéter tous les 7 à 10 jours. |

*Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir les cultures qu'on désire protéger.

NE PAS UTILISER SUR CES CULTURES MOINS DE DEUX JOURS AVANT LA RÉCOLTE OU SELON INDICATION CONTRAIRE.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI S'UIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'usage décrit ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que United Agri Products Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. United Agri Products Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager United Agri Products Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins de l'usage décrit ci-dessous.

MODE D'EMPLOI
CHOUX DE BRUXELLES

Suivre les recommandations des autorités provinciales quant au moment propice au traitement.

Épandre uniquement avec un équipement terrestre.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

| Culture | Maladies | Dose par hectare | Nombre maximum de traitements par année | Intervalle minimum entre chaque application | Jours avant la récolte |
|--------------------|---|---------------------------------|---|---|------------------------|
| Choux de Bruxelles | Tache bactérienne Mildiou Tache noire | 4 kg/ha mélangé dans un maximum | 2 | 14 jours | 2 |

| | | | | | |
|--|-------------|--------------------|--|--|--|
| | Tache grise | de 1000 L d'eau | | | |
|--|-------------|--------------------|--|--|--|

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des aliments pour les humains et les animaux. Tenir à une distance prudente de la chaleur, du feu et des étincelles. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau. Peut décolorer la peau. Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés au savon et à l'eau très chaude avant de les réutiliser. Éviter de respirer la poussière et le brouillard de pulvérisation. Ne pas contaminer les aliments pour les humains et les animaux. Ne jamais contaminer aucune étendue d'eau. Quand on pulvérise ce produit sur des plantes sensibles au cuivre, il faut y ajouter de la chaux hydratée pour prévenir des avaries.

NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet CropLife Canada à www.croplife.ca

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Retirer immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver ensuite soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser.

Pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes. Si le port de gants est exigé sur l'étiquette, nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever.

Porter des lunettes étanches, un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussures et des chaussettes pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 48 heures ne soit écoulé.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, CUIVRE 53W poudre mouillable, fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à CUIVRE 53W poudre mouillable et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le CUIVRE 53W poudre mouillable ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, United Agri Products 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))